



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°258

OCTOBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Présents : 12

Absents excusés : Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN
Muriel MALNOË qui donne pouvoir à Yves BERTHO
Karine BERTHO qui donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES
Claude LEVRAUD qui donne pouvoir à Nicolas GURIEC

Absent : Yoann COLPIN

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30

Yves BERTHO est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 27 Septembre 2018.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Réhabilitation du complexe sportif : résultat de l'appel d'offres.
- 2- Garantie d'emprunt.
- 3- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.
- 4- Avenant à la convention SATESE.
- 5- Admission en non valeur.
- 6- Approbation du rapport C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- 7- Convention entre la commune et l'école Notre-Dame/Jeanne d'Arc.

C- INFORMATIONS.

- 1- RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service déchets d'ARC SUD BRETAGNE.
- 2- Bilan des propositions de la commission Communication/Culture.
- 3- Mise en vente d'une futaie de châtaigniers pour piquets.

D- QUESTIONS DIVERSES.

- 1- Cérémonie du 11 Novembre 2018 au monument aux morts.
- 2- Embauche aux services techniques.
- 3- Remise des prix du concours des maisons fleuries.
- 4- Elagage des arbres sur le bord de la voie publique.

A- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 27 Septembre 2018.

Nicolas GURIEC fait remarquer que la question qu’il a posée lors de la séance du 27 septembre concernant le point 4 des questions diverses, n’a pas été reportée sur le compte-rendu concernant l’appel d’offres de la salle des sports. M. le Maire lui avait répondu qu’il avait informé tous les élus lors de la séance de fin juillet et que les membres du comité de pilotage lui avaient transmis les dernières remarques qu’il a fait suivre à l’architecte M. MALLERET.

Joseph MAHE fait remarquer pour le point 5 des questions diverses que le nom de l’entreprise qui réalise le fauchage et l’égagage des chemins d’exploitations n’a pas été mentionné. Il s’agit de l’entreprise HAMON de GUER (56).

Nicolas GURIEC interpelle M. le Maire sur la fusion des clubs de football de SEVERAC et SAINT-DOLAY depuis l’été 2018 et demande pourquoi la commission sport n’a pas été conviée. M. le Maire lui répond que seuls les Maires et adjoints aux sports se sont rencontrés une 1^{ière} fois et ont préparé un second rendez-vous avec les Présidents, le vice-président et le secrétaire du FCAM pour faire le point sur le fonctionnement du nouveau club.

Accord du conseil avec 11 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

B- DELIBERATIONS.

1- Réhabilitation du complexe sportif : résultat de l’appel d’offres.

M. le Maire informe les élus sur le résultat de l’appel d’offres pour la réhabilitation des salles des sports. Après ouverture des plis par la commission d’appel d’offres le 1^{er} octobre 2018, et analyse des offres par le bureau d’études MCM de CHATEAUBRIANT ; la commission d’appel d’offres avec l’assistance du bureau d’études, décide de retenir les entreprises suivantes.

N° de lot	Intitulé du lot	Entreprises retenues	Prix HT
1	Gros œuvre	GUIHENEUF – MISSILLAC (44)	255 391,77 €
2	Charpente bois et métal – Bardage métallique	GIRARD HERVOUET – CLISSON (44)	303 755,79 €
3	Étanchéité	SARL ACE – SAINT MARTIN DU FOUILLOUX (49)	189 665,00 €
4	Menuiseries extérieures alu et métallerie	ROUXEL – MALANSAC (56)	41 954,00 €
5	Menuiseries intérieures bois	ROUXEL – MALANSAC (56)	49 386,26 €
6	Cloisons doublages et plafonds	HERVY MENUISERIE – SEVERAC (44)	62 830 ,86 €
7	Faux plafonds	GAUTHIER PLAFONDS – GUICHEN (35)	20 479 ,94 €
8	Electricité	GERGAUD – REDON (35)	87 552,88 €
9	Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire	ROQUET – REDON (35)	104 595,98 €
10	Revêtements sols et murs	MOTHERON – AMBON (56)	44 747,49 €
11	Sols et équipements sportifs	SPORTINGSOLS – SAINT FULGENT (85)	61 224,60 €
12	Peinture	RENAISSANCE – SAINT NAZAIRE (44)	38 320,31 €
Total			1 259 904,88 €

L’estimation globale des travaux par le bureau d’études MCM était de 1 290 557,12 € HT. L’offre de base des entreprises retenues est 1 174 203,48 € HT avec des prestations supplémentaires (options retenues) pour un montant de 85 701,40 € HT soit un total de 1 259 904,88 € HT.

Accord du conseil pour autoriser M. le Maire à signer les marchés à l’unanimité (14 votants). Nicolas GURIEC employé dans une entreprise ayant fait une offre, n’a pas pris part au vote.

2- Garantie d'emprunt.

M. le Maire rappelle aux élus que le conseil municipal avait accordé une garantie d'emprunt de 61 741,85 € en 2000 pour une durée de 32 ans concernant la construction des maisons au Clos de l'Épinette. Bretagne Sud Habitat, averti par courrier qu'il souhaitait réaménager sa dette (capital restant dû 30 630 €) et demande à la commune de délibérer pour rallonger la durée de 10 ans. La banque concernée (la Caisse des Dépôts et Consignations) a accepté le réaménagement.

Accord du conseil à l'unanimité pour apporter sa garantie à ce prêt réaménagé.

3- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Patrick GERAUD présente la situation des travaux concernant l'accessibilité des bâtiments communaux.

- Accessibilité à la médiathèque :

Aménagement d'un chemin contrasté visuellement et tactilement par un rail de guidage en résine par la SARL CDP KERLYS et divers accessoires pour un montant de 2 737,13 € HT

Réaliser une rampe d'accès en respectant une pente maximum de 5% avec un palier de repos devant la porte afin de garantir un espace de manœuvre par l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 4 415,59 € HT

Modification du SAS d'entrée pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite par l'entreprise PRIEZ pour un montant de 6 422,00 € HT.

- Accessibilité à l'église :

La rampe actuelle ne respectant pas la pente de 5%, il faut réaliser une nouvelle rampe avec un palier de repos devant la porte pour garantir un espace de manœuvre. Un devis de l'entreprise LELIEVRE d'un montant de 3 667,55 € HT est proposé.

Le coût total des travaux ci-dessus est de 17 242,27 € HT et il est proposé aux conseillers municipaux de solliciter une demande de subvention au Conseil Départemental.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Avenant à la convention SATESE.

Marie-Claire LOYER, Directrice Générale des Services, rappelle aux élus que la commune adhère au SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) depuis 2014 et que le contrat en cours s'achève au 31/12/2018. Il est proposé de prolonger la durée d'un an par un avenant, soit jusqu'au 31/12/2019.

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Admission en non valeur.

Marie-Claire LOYER, Directrice Générale des Services, propose aux élus, l'admission en non valeur des titres de recettes des années 2015 à 2018 sur proposition de Madame la Trésorière. Il y a 34 titres de concernés pour un montant total de 1027,90 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Approbation du rapport C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE a pris la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) au 01/01/2018 suivant l'application de la loi NOTRe. La CLECT de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE a procédé à l'évaluation des charges transférées. Elle propose de retenir 75 % du montant des charges évaluées pour fixer le montant des charges transférées pour les communes de DAMGAN, LE GUERNO et PEAULE, de retenir 100% du montant des charges évaluées pour fixer le montant des charges transférées pour la commune de NOYAL MUZILLAC. La CLECT fixe à 30 486 €, le montant des charges transférées dans le cadre de la procédure des attributions de compensation, soit 20 425 € pour DAMGAN, 1569 € pour LE GUERNO, 2 181 € pour NOYAL MUZILLAC et 6 311 € pour PEAULE.

La CLECT propose l'engagement d'une procédure de révision libre « Solidarité GEMAPI » des attributions de compensation des communes d'AMBON, ARZAL, BILLIERS , LA ROCHE-BERNARD, MARZAN, MUZILLAC, NIVILLAC et SAINT-DOLAY sans en évaluer le montant par commune.

Il est demandé aux élus d'approuver ou non, les deux propositions ci-dessus de la CLECT suite au transfert de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).

Accord du conseil avec 13 voix pour et 3 abstentions.

7- Convention entre la commune et l'école Notre-Dame/Jeanne d'Arc.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle aux élus que la convention entre la commune et l'école Notre-Dame/Jeanne d'Arc, date de mars 2002. Elle doit être mise à jour afin de préciser les évolutions qui ont eu lieu.

- Le montant de la participation communale est déterminé en fonction du coût moyen par élève constaté sur les trois dernières années de l'école publique ARC EN CIEL.
- Les modalités financières : versement par trimestre en fonction du nombre d'élèves résidant à SAINT-DOLAY.

Accord du conseil à l'unanimité.

C- INFORMATIONS.

1- RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service déchets d'ARC SUD BRETAGNE.

M. le Maire présente aux élus le RPQS du service déchets de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE regroupant 12 communes pour 27 279 habitants en population INSEE et 32 836 habitants en population DGF.

Le tonnage des ordures ménagères pour l'année 2017 est de 5 863 tonnes (5 629,48 en 2016) soit une progression de 4,14 %. Le ratio de production d'ordures ménagères est 180 Kg par habitant en population DGF (215 Kg par habitant en population INSEE).

Les emballages collectés en sacs jaunes et acheminés au SYSEM à VANNES, en 2017 ont été de 730 tonnes (715 tonnes en 2016) soit une hausse de 2 %.

Pour le papier il y a eu 620 tonnes de collectées en 2017 (660 tonnes en 2016) et pour le verre, 1702 tonnes en 2017 (1666 tonnes en 2016).

Le bilan financier du service :

- Le total des dépenses de fonctionnement est 3 456 512 € et le total des recettes de fonctionnement est de 3 240 452 €, soit un déficit de 216 060 €. Le rapport complet est consultable en mairie.

Une benne éco-mobilier est mise en place à la déchetterie du LIN pour y déposer tous les meubles usagés.

2- Bilan des propositions de la commission Communication/Culture.

Isabelle SIRLIN présente aux conseillers municipaux le bilan de la commission Communication/Culture.

- Il est proposé l'achat d'un ordinateur pour remplacer celui de Véronique devenu obsolète. Un devis a été demandé à la société 2 SIA (entreprise qui est chargée de faire la maintenance d'ARC SUD BRETAGNE et de notre commune dans le cadre de la mutualisation). Le prix de l'ordinateur est de 1 166,88 € HT avec en plus la fourniture d'une tablette graphique pour un montant de 189,05 € HT.
- Une charte éditoriale du site internet va être mise en place afin de définir les limites aux informations à communiquer.
- M. le Maire avait demandé à la commission de réfléchir sur la parution d'un petit journal en cours d'année pour des informations importantes tels que les budgets pour palier au bulletin municipal qui n'est édité qu'une fois par an en fin d'année. La commission n'est pas favorable à la parution de ce petit journal et propose de faire une édition spéciale du SAINT-DOLAY INFO en couleur exceptionnellement lors de la parution des budgets.
- Agenda 2019 : identique à celui de 2018 avec un tirage de 1 300 exemplaires pour un montant de 2400 € HT.
- Deux plaques « monument historique » une de 30X30 cm et une 15X30 cm vont être apposées sur le mur de la chapelle Sainte-Anne avec une inscription « Chapelle Sainte-Anne de l'Armor XVIème siècle » pour un coût de 275 € TTC.

3- Mise en vente d'une futaie de châtaigniers pour piquets.

Patrick GERAUD propose aux élus de mettre en vente une futaie de châtaigniers pour la réalisation de piquets et à abattre par les gens intéressés. Les inscriptions sont à faire en mairie avant le 29 Novembre 2018.

D'autre part un exploitant forestier, entreprise SEFC CORMIER a fait une offre pour l'achat de douglas et autres conifères dans une propriété communale pour un montant de 10 023 €. L'entreprise concernée propose aussi de replanter le site pour un coût de 3 021,53 € TTC.

Accord de principe du conseil municipal. Les prix seront fixés ultérieurement.

D- QUESTIONS DIVERSES.

1- Cérémonie du 11 Novembre 2018 au monument aux morts.

M. le Maire informe que la cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts aura lieu exceptionnellement cette année à 10 heures avec la participation des enfants des deux écoles pour marquer le centenaire de la fin de la grande guerre 14/18.

2- Embauche aux services techniques.

M. le Maire informe les élus que M. KERNEUR Jean-Philippe, a été embauché aux services techniques. Il sera chargé plus particulièrement de l'entretien des bâtiments communaux.

3- Remise des prix du concours des maisons fleuries.

La remise des prix du concours des maisons fleuries 2018 aura lieu le 18 Novembre à 11 heures à la salle de la médiathèque.

4- Elagage des arbres sur le bord de la voie publique.

Isabelle SIRLIN signale qu'il y a de plus en plus d'élagage ou d'abattage d'arbres sur le bord de la voie publique mal ou peu signalé. M. le Maire rappelle qu'avant de procéder à ce genre de travaux, il faut le signaler à la mairie pour une route communale ou au département pour une route départementale.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 A 20 HEURES

Rectificatif pour le TELETHON 2018 – Dans le cadre du week-end TELETHON qui aura lieu du 7 au 9 Décembre 2018, la responsable communale recherche activement des bénévoles pour organiser différentes manifestations.

Par faute de nouveaux bénévoles les activités du week-end seront réduites et notamment la livraison des croissants dans la commune, soit une réduction de récoltes de fond en faveur du TELETHON.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter Mme TOURNEMOLLE Ghyslaine au 06 49 01 41 94

Depuis 12 ans **l'ACAD (Association des Commerçants et Artisans Dolaysiens)** organise un marché de Noël avec une animation « Père Noël ». Ces deux dernières années, cette manifestation n'a pas suscité l'enthousiasme du public avec une faible participation. De nombreux marchés de Noël sont organisés dans la région au mois de Décembre et la concurrence est importante. Le bureau de l'association a donc décidé cette année de ne pas renouveler l'opération. D'autres projets sont à envisager mais nécessitent une grande salle et, cette année, la salle des sports n'est pas disponible.

Tous les commerçants et artisans dolaysiens vous souhaitent d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année et espèrent vous retrouver pour de nouvelles manifestations.

Plan Climat Energie : Invitation à toute la population pour une soirée théâtre à la Salle du Vieux Couvent à MUZILLAC sur le thème du PCAET (Plan Climat Air Energie du Territoire) organisée par les communautés de communes ARC SUD BRETAGNE et QUESTEMBERG COMMUNAUTE.

Le marché de SAINT-DOLAY a lieu tous les vendredis de 16 heures à 19 heures. Vente de fruits et légumes ; de crêpes et galettes ainsi que des poulets rôtis.

Vos prochains rendez-vous à la Médiathèque de Saint-Dolay

Novembre : MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

La médiathèque de Saint-Dolay participe à la manifestation nationale du *Mois du film documentaire*. À cette occasion, nous avons choisi de commémorer le centenaire de la guerre 14/18. Pendant tout le mois de novembre, nous vous proposerons une large sélection de documents à emprunter en médiathèque sur ce thème (livres, CD, DVD) + une soirée cinéma exceptionnelle jeudi 29 Novembre à ne pas rater !

Soirée cinéma jeudi 29 novembre à 20h30 :

Projection du très beau film documentaire *Là où poussent les coquelicots* de Vincent Marie.

La grande guerre vue par la BD **en présence du scénariste de BD Kris**.

« Pendant la Grande Guerre, sur les terres ravagées par les tirs d'obus, le long des tranchées, et près des tombes des soldats morts au champ d'honneur, fleurissait une fleur rouge sang, le coquelicot. Longtemps considéré comme un symbole de la mémoire du conflit pour les Britanniques, le coquelicot devient aujourd'hui le symbole universel d'une croissance nouvelle parmi la dévastation causée par la guerre.

Là où poussent les coquelicots, désigne cet endroit où la terre a été remuée par la guerre mais c'est aussi un lieu de l'imaginaire des auteurs de bande dessinée où (re)fleurit la mémoire du premier conflit mondial... »

Salle de projection/bâtiment de la médiathèque. Entrée gratuite. **Réservation vivement recommandée**. Durée du film : 52 mn + **Rencontre/débat avec notre invité Kris** à l'issue de la projection.

Vendredi 30 novembre à 18h15 : Rendez-vous des lecteurs n°9

Bienvenue à toutes celles et ceux qui ont envie de partager un coup de cœur (lecture, film, musique, spectacle...). Entrée gratuite et sans inscription. Durée moyenne 1h30.

**LA MEDIATHEQUE SERA EXCEPTIONNELLEMENT FERMEE POUR TRAVAUX
DU 3 AU 9 DECEMBRE 2018. Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.**

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Ouverture de la médiathèque : mercredi : 9h/12h et 13h30/18h | vendredi : 15h/18h | samedi : 9h/12h30

Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : mediatheque@saintdolay.fr